



Bonjour à toutes et à tous,

Nous vous signalons la création d'une nouvelle page web sur le site de Bruxelles Environnement dédiée uniquement à la certification PEB tertiaire. Vous y retrouverez les informations suivantes :

- L'objectif du certificat PEB tertiaire ;
- Qui doit disposer d'un certificat PEB ;
- Trouver un certificat PEB ;
- Trouver un certificateur·trice PEB ;
- Bien se préparer pour obtenir un bon certificat PEB ;
- Utiliser le certificat PEB pour comparer ;
- Les sanctions en cas d'absence du certificat PEB ;
- Statistiques ;
- Questions sur le certificat PEB

Découvrez cette nouvelle page et n'hésitez pas à la mettre dans vos favoris.

Vous pouvez notamment communiquer le contenu du point « Bien se préparer pour obtenir un bon certificat PEB » à vos client·es en amont de votre visite.

Si vous avez des suggestions pour améliorer le contenu de cette page, n'hésitez pas à nous les communiquer à l'adresse certibru-ter@environnement.brussels

Pour rappel, il existe également une page à destination des certificateur·trices PEB tertiaire qui reprend [l'ensemble de vos outils](#).

Belle journée à toutes et tous,

Le département Certification PEB

OUTILS

SUIVEZ-NOUS



RESTEZ INFORMÉS VIA NOS NEWSLETTERS

JE M'INSCRIS

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonnés à l'e-news
certification PEB des unités non résidentielles de
Bruxelles Environnement.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT • SITE DE TOUR & TAXIS • AVENUE DU PORT 86C/3000 B-1000
BRUXELLES